**Conjugaison leçon numéro 2 les modes 5ème**

Les modes en conjugaison indiquent la manière de présenter l’action ou l’état d’un sujet (modus en latin = manière).

`

Définition :

Le mode indicatif exprime la réalité d'un fait certain en le situant dans le passé, présent ou futur.

Le mode conditionnel exprime un fait soumis à une condition dont la réalisation est possible ou impossible.

Le mode subjonctif exprime des possibilités : un fait incertain, désiré, un ordre, un souhait une supposition.

Le mode impératif exprime un ordre, une interdiction un conseil.

Le mode infinitif exprime de manière vague l'idée même marquée par le verbe.

Le mode participe à la valeur d'un verbe ou d'un adjectif.

Le mode gérondif précise comme un adverbe les circonstances du fait exprimé par le verbe.